

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-579

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2024-579</i>

**Attribution d'une subvention de fonctionnement - Association de préfiguration
Tarmaq - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'aéronautique, spatial et défense ne sont pas seulement des domaines d'activité économique, mais ils incarnent également des enjeux de souveraineté, de développement technologique et de rayonnement international sur le plan national comme de l'Union européenne. Au sein du territoire de Bordeaux Métropole, cette industrie est non seulement un pilier économique, mais aussi un moteur d'innovation.

Pour autant, compte tenu du vieillissement de la population active et du besoin croissant de compétences spécialisées et adaptées aux nouvelles technologies, le secteur se doit d'attirer de jeunes talents. Le GIFAS, groupement d'industries françaises aéronautiques et spatiales, estime qu'à l'horizon 2030, cette filière industrielle fera face à un déficit de près de 40% de ses effectifs. Cela entraînera de fait une baisse drastique des cadences de production, une perte de compétitivité et par conséquent de souveraineté. Face à cette réalité, il apparaît nécessaire de soutenir les initiatives visant à sensibiliser et former les plus jeunes aux métiers de l'aérospatial et de la défense.

Tarmaq émerge au sein de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroparc, comme une réponse collective aux défis contemporains de l'industrie aéronautique et spatiale. Cette future cité des savoirs incarne l'ambition de créer un espace hybride, où se croisent la transmission des connaissances, la découverte des métiers et l'accessibilité au plus grand nombre.

Au-delà de sa vocation éducative, Tarmaq se veut un catalyseur de l'inclusion sociale et de la diversité.

En décloisonnant l'accès aux savoirs et en favorisant l'apprentissage à tous les niveaux, le projet aspire à démocratiser l'industrie aéronautique et spatiale, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives aux talents de demain.

L'équipe Tarmaq, associée à Bordeaux Métropole, la région Nouvelle-Aquitaine et la ville de Mérignac, travaille de concert avec les industriels de la filière dans le but d'achever la programmation immobilière, le montage juridique et financier de la future cité des savoirs aéronautiques et spatiaux. Cette dernière s'implantera au coeur de la zone aéroportuaire, carrefour stratégique de l'OIM Bordeaux Aéroparc.

Au-delà de ce travail de préfiguration de l'équipement, l'association TARMAQ déploiera un plan d'actions hors les murs articulé autour de deux axes pour l'année 2024 : renforcer la notoriété de la filière Aéronautique, Spatial et Défense (ASD) en Nouvelle-Aquitaine et promouvoir les métiers, formations associées mais aussi valoriser les innovations des TPE/PME métropolitaines et régionales. Parmi les actions déployées, l'organisation d'un salon emploi ASD, de visites d'entreprises à destination de scolaires, la participation au sommet aéronautique et spatial de la métropole et au dispositif territoire d'industrie.

Au regard des éléments présentés, il est proposé à Bordeaux Métropole de soutenir l'action de préfiguration Tarmaq à hauteur de 198 665€ en budget de fonctionnement (convention de financement, incluant le programme d'actions et le budget prévisionnel afférent, en annexe à la délibération).

Tableau de financement 2024 de l'association de préfiguration :

FINANCEURS	SUBVENTION 2024	SUBVENTION 2023	% DU BUDGET 2024	% DU BUDGET 2023
Région Nouvelle-Aquitaine	405 209€	405 209€	60,2	60,4
Bordeaux Métropole	198 665€	198 665€	29,5	29,6
Ville de Mérignac	33 549€	33 549€	5	5
Cotisations	35 777€	33 548€	5.3	5
TOTAL	673 200€	670 971€	100	100

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre

avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5217-2 et L1611-4,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2020/421 du 27 novembre 2020 du Conseil métropolitain autorisant l'adhésion de Bordeaux Métropole à l'association de préfiguration Tarmaq,

VU la délibération du 26 novembre 2021 du Conseil métropolitain adoptant le schéma de

développement économique de Bordeaux Métropole,

VU la demande formulée par l'association de préfiguration TARMAQ le 11 juillet 2023
ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet TARMAQ, de création d'une cité des savoirs aéronautiques et spatiaux, concourt au développement économique de la Métropole, à la transition de la filière aéronautique et spatiale et répond aux enjeux de recrutement des entreprises de la filière,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 198 665 € en faveur de l'association de préfiguration TARMAQ

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées.

Article 3 : d'imputer la dépense relative à la subvention de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 65748, fonction 61

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame BICHET, Madame BLOCH, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GARNIER, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur HURMIC, Monsieur JABER, Madame JAMET, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Monsieur LABESSE, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Madame NOEL, Monsieur PAPADATO, Madame PAPIN, Madame RAMI, Monsieur RISTIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame SAADI, Monsieur THONY;

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CUGY, Monsieur DUPRAT, Monsieur MARI, Monsieur PEScina, Monsieur PFEIFFER, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT
DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024	